

[Covid-19 : les mesures mises en place pour sécuriser la rentrée des enfants en situation de handicap et prendre en compte leurs besoins spécifiques](#) [1]

Afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2021-2022 dans le contexte de quatrième vague épidémique, des protocoles sanitaires ont été mis en œuvre dans les établissements accueillant des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/covid-19-les-mesures-mises-en-place-pour-s%C3%A9curiser-la-rentre%C3%A9e-des-enfants-en-situation-de>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse-actualites/nos-publications/communiqués-de-presse/article/covid-19-les-mesures-mises-en-place-pour-securiser-la-rentree-des-enfants-en>